Mo. 209. (BILL PRIVÉ.)

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria 1853.

BILL.

Acte pour confirmer une délibération des habitants catholiques de la paroisse de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge des Trois-Rivières, relativement aux biens de leur fabrique, pour faire et prélever une cotisation sur les dits habitants, et pour d'autres fins y mentionnées.

Reçu et lu, la 1ère fois, mercredi, le 2 mars 1853. Deuxième lecture, vendredi, le 4 mars 1853.

M. POLETTE.

QUÉBEC:
THPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGER,